

**Monsieur le Président,
Chers délégués,**

Comme il s'agit de la première intervention de Madagascar au cours de cette session, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous adresser nos chaleureuses félicitations pour votre présidence de cette Assemblée. Nous vous assurons de notre plein soutien dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous exprimons également notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple jamaïcains pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité.

Ma délégation félicite Madame la Secrétaire générale ainsi que l'ensemble du Secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'excellente organisation de cette session.

Monsieur le Président,

Madagascar demeure fermement attaché à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui constitue le cadre juridique universel régissant les activités menées dans les océans, y compris dans la Zone, patrimoine commun de l'humanité. Nous réaffirmons notre attachement aux principes de coopération internationale, de transparence, d'équité, de responsabilité et de solidarité qui doivent guider les travaux de notre Autorité.

La récente ratification par Madagascar de l'Accord BBNJ témoigne de notre engagement constant en faveur de la protection de la biodiversité marine, de l'utilisation durable des ressources marines et du renforcement de la gouvernance internationale des océans.

Grand État insulaire de près de 30 millions d'habitants, Madagascar est particulièrement concerné par la santé des océans. Environ 65 % de notre population dépend directement des zones côtières et des ressources marines pour son alimentation, ses moyens de subsistance et son développement économique.

C'est pourquoi Madagascar considère que les ressources minérales des grands fonds marins doivent être gérées avec la plus grande prudence. Toute décision concernant leur éventuelle exploitation doit reposer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, des évaluations environnementales rigoureuses et un cadre réglementaire robuste, transparent et pleinement conforme à la Convention.

Dans cet esprit, Madagascar soutient une **pause de précaution** sur l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins jusqu'à ce que ces conditions soient réunies.

Nous exprimons également notre profonde préoccupation face à toute initiative unilatérale visant à engager des activités d'exploitation en dehors du cadre juridique établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord de 1994 relatif à la mise en œuvre de la Partie XI. Toute décision en la matière doit être prise dans le cadre de l'Autorité internationale des fonds marins, dans le respect du principe du patrimoine commun de l'humanité.

À cet égard, Madagascar rappelle qu'il a soumis, dès 2011, à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies, sa demande d'extension du plateau continental au-delà de 200 milles marins, conformément aux dispositions de la Convention. Cette

démarche illustre l'attachement constant de notre pays au règlement des questions relatives aux espaces maritimes par les mécanismes multilatéraux prévus par le droit international et renforce notre conviction que toute activité menée dans les espaces marins internationaux doit s'inscrire dans le plein respect de la Convention et des institutions qu'elle a établies.

Madagascar souligne également l'importance de renforcer la recherche scientifique, les capacités des pays en développement, le transfert des technologies marines ainsi que la participation effective de tous les États aux travaux de l'Autorité. Nous réaffirmons enfin que les bénéfices issus des ressources de la Zone doivent être partagés de manière juste et équitable, conformément aux dispositions de la Convention.

Monsieur le Président,

Les défis liés à la gouvernance des grands fonds marins ne pourront être relevés que par le dialogue, le multilatéralisme et le respect du droit international.

Madagascar réaffirme sa volonté de contribuer de manière constructive aux travaux de l'Autorité afin de promouvoir une gouvernance responsable, durable, inclusive et équitable des ressources des grands fonds marins, dans l'intérêt de l'humanité et des générations présentes et futures.

Je vous remercie, Monsieur le Président.